



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **09 janvier 2025 à 19h00** - Date de convocation : **03 janvier 2025**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), WECKSTEIN (pouvoir à Mme ANDRIEUX)

APPROBATION DOSSIER DETR – Rénovation énergétique Mairie/Annexe – DL 2/2025

Suite à l'audit énergétique lancé sur les bâtiments de la Mairie et de son Annexe, il a été décidé de mettre en place les solutions d'amélioration préconisées afin de réaliser les économies d'énergie jusqu'à 60 % (voir DL 33/2024).

Après examen, le devis de l'entreprise LORAILLER pour un montant de 88 796,69 € a été retenu. Il comprend les travaux liés au changement des menuiseries, l'isolation des murs et des combles ainsi que les travaux d'électricité associés.

Une demande de subvention au titre des aides proposées par le Fonds Vert 2024 dans le cadre de la « Rénovation énergétique des bâtiments public locaux » a permis de bénéficier d'une subvention de 35 518 € représentant 40 % du coût des dépenses subventionnables en plus de l'aide de Seine Normandie Agglomération au titre du Fonds de Concours 2024 (6 000 €).

Compte tenu de la charge financière restant à la charge de la commune (47 278 € soit 53 % de la dépense totale), Monsieur le maire souhaite solliciter une aide supplémentaire au titre de la DETR 2025 selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Pourcentage obtenue
DETR	Rénovation thermique	29 519.35 €	33.24 %	Non
FONDS VERT	Rénovation énergétique des bâtiments locaux	35 518.00 €	40 %	Oui
SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION	Fonds de concours	6 000.00 €	6.76 %	Oui
Sous-total des aides publiques		71 037.35 €	80%	
Autofinancement / Reste à charge collectivité		17 759.34 €	20%	
Montant global HT du projet		88 796.69 €	100%	

Après délibération, le CM à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve le plan de financement proposé
- autorise le maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise le maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

